

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 1B**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue Charles-Quint 586**

Identité du demandeur : **ACCESS IMMO S.A.**

Activité principale : **exploitation d'un immeuble de bureaux**

Rubriques : **Installation de refroidissement (rubrique 132 A et 132 B) ; Moteurs à combustion interne (rubrique 104 A) ; chaudières au gaz (rubrique 40 A) ; Ventilateurs (rubrique 153 A) ; Parking (rubrique 68 B) ; Transformateurs statiques (rubrique 148 A)**

Périmètre et zone :  
espaces structurants, zones d'intérêt régional

Motif principal de l'enquête : *prescriptions de l'Ordonnance du 05 juin 1997 relative aux permis d'environnement*

**L'enquête publique se déroule du 30/10/2023 au 28/11/2023**

Le dossier est consultable exclusivement sur rendez-vous à :

- La Maison de la Participation, chaussée de Gand 1228
- L'administration communale, avenue du Roi Albert 33

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse Avenue du Roi Albert, 33 1082 Berchem-Sainte-Agathe
- A l'adresse mail suivante : [environnement@berchem.brussels](mailto:environnement@berchem.brussels),
- Oralement, exclusivement sur rendez-vous, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le 21/12/2023 à partir de 9h
- à l'administration communale, avenue du Roi Albert, 33 à Berchem Ste-Agathe.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Berchem-Sainte-Agathe, le 24/10/2023

Par le Collège,

La Secrétaire communale f.f.,

Le Bourgmestre,

Fabienne DEMAURY

Christian LAMOULINE

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier

